



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit syndical

Question écrite n° 121942

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la fonction publique sur les détachements syndicaux dans la fonction publique. Les cas de détachement de fonctionnaires sont limitativement énumérés par la loi. Ainsi, un fonctionnaire peut être détaché de droit pour exercer un mandat syndical. Aussi, il lui demande d'indiquer pour chaque organisation syndicale représentative de la fonction publique d'État le nombre précis de détachements dont elles bénéficient et le nombre de détachements auxquels elles ont droit selon les textes en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121942

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11922

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)